

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6551
22 juillet 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 22 JUILLET 1965,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Le 27 juin 1965, à 12 h 20 environ, un appareil de reconnaissance des forces aériennes grecques a violé l'espace aérien turc en Thrace, près du village d'ALIBEY, au sud d'EDIRNE, en un point situé à 41° 15 de longitude nord et 26° 22 de latitude.

L'ambassade de Turquie à Athènes saisit le Ministère des affaires étrangères de Grèce d'une protestation au sujet de cet incident.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

65-17721

